MAIRIE DE BRENNILIS LE BOURG 29690 BRENNILIS Tél: 02.98.99.61.07

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRENNILIS

L'an deux mil huit, le 5 juin à 18h30.

Le Conseil Municipal de Brennilis, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie, Sous la présidence de Jean-Victor Gruat, Maire.

Présents : Jean-Victor GRUAT, Marcel Gérardin, Françoise Borgne, Olivier Magoariec, Alexis Manac'h, Carole Guillerm, Jérôme Cochennec, Sylvie Birhart, Jean Faillard, Anita

Daniel, Berc'hed Troadec

Absents: néant

Secrétaire de séance : Sylvie Birhart

Convocation: 28.05.2008

\*\*\*<mark>\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*</mark>

OBJET : délibération du Conseil municipal du 10 avril 2008.

Concernant la délégation de certaines compétences du Conseil Municipal Au Maire.

Suite aux remarques formulées par la Sous-Préfecture concernant cette délibération, le Conseil Municipal décide d'adopter une délibération rectificative concernant la délégation En matière de marchés publics qui a été modifiée par la loi relative à la simplification Du droit du 20 décembre 2007.

La nouvelle rédaction ne fait plus référence aux marchés négociés qui en application du Code Des marchés publics en vigueur ne sont pas tous susceptibles d'être signés sans autorisation préalable du conseil municipal, mais aux marchés « d'un montant inférieur à un seuil défini par décret », soit 206 000 euros HT à ce jour.

le Conseil Municipal demande également au Maire de se renseigner auprès de la Sous-Préfecture pour savoir si ce seuil est obligatoire, car il semble élevé au regard du budget de la commune.

Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,

Jean-Victor GRUAT.

